

Paris, 26 février 2025

Violences sexuelles dans le soin : renforçons la protection des patients

Face à l'actualité concernant le traitement des affaires de violences sexuelles dans le milieu médical, l'Ordre des kinésithérapeutes, garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients, tient à rappeler son engagement ancien et indéfectible aux côtés des victimes, pour lutter contre ceux qui sous couvert de soins, attentent à la dignité et l'intégrité des patientes et patients qui leur font confiance.

Ces affaires, qui ne sont pas exclusives de la profession médicale, rappellent de manière dramatique les souffrances infligées aux victimes et les vies brisées qui en résultent. Les conséquences de ces actes sont irréversibles, destructrices et plongent les victimes et leurs familles dans une profonde détresse. Au-delà des blessures physiques et psychologiques, ces violences ont un impact durable sur la confiance des patientes et patients envers les professionnels de santé.

Déplorant des lacunes persistantes dans la législation en vigueur, l'Ordre des kinésithérapeutes appelle à une réflexion approfondie sur une évolution juridique applicable aux professionnels de santé.

L'objectif est de protéger les patientes et les patients en empêchant tout risque de récurrence dans la sphère professionnelle.

A cette fin, l'Ordre des kinésithérapeutes est favorable à ce que tout professionnel de santé définitivement condamné pour des faits à caractère sexuel, fasse l'objet d'une interdiction définitive d'exercer auprès de patientes et patients, à l'instar du dispositif prévu au sein de l'éducation nationale et du monde sportif.

Dans la relation avec un professionnel de santé, les patientes et les patients doivent être en sécurité et protégés.

[Les actions de l'Ordre des kinésithérapeutes instaurées depuis 2014 pour lutter contre les violences sexuelles.](#)